

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 153 Subvention (30.000 euros) à l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote pour un village associatif organisé dans le cadre du concert du 14 juillet.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel le Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'un montant de 30.000 euros à l'association SOS racisme - Touche pas à mon pote - 51, avenue de Flandre (19e), pour un village associatif organisé dans le cadre du concert du 14 juillet ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention totale de 30.000 euros (D01035) est octroyée à l'association SOS racisme - Touche pas à mon pote - 51, avenue de Flandre (19e) pour un village associatif organisé dans le cadre du concert du 14 juillet 2011. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense de 30.000 euros correspondant à la subvention de l'article 1 à 2 sera imputée, sous réserve de décision de financement de la Ville de Paris, sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15003 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de l'intégration et des résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.